

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 avril 2023

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, Mme Romane COMBES, M. Daniel VENOUX

Procurations :

Mme Cécile GAJAN à Mme Isabelle PORRO

Mme Estelle DELPON à M. Guy FREBY

Désignation d'un secrétaire de séance: M Patrick VOISIN

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier conseil municipal
- 2 - Compte administratif 2022
- 3 - Compte de gestion 2022
- 4 - Budget Prévisionnel 2023
- 5 - Délibération portant sur l'affectation du résultat
- 6 - Vote des taux
- 7- Information sur les dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation de la commune
- 8 - Information sur l'arrêté portant délégation de signature au Service du SDIAU du Conseil départemental.
- 9 - Questions diverses

1- Approbation du dernier conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

2 - Compte administratif 2022

Madame le Maire sort de la salle du conseil pour la présentation et pour le vote du compte administratif.

M. Guy FREBY présente le compte administratif.

Résultat positif de clôture de l'exercice 2022 :

Un excédent de 73 190 euros est constaté, résultat qui peut être qualifié de satisfaisant

Voir annexe 1

Voté avec 8 voix pour et une abstention

3-Compte de gestion 2022

Résultat positif de clôture de l'exercice en conformité avec le compte administratif.

Voir annexe 2

Voté avec 8 voix pour et une abstention

4- Budget Prévisionnel 2023

Un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors du précédent conseil municipal, où la décision d'emprunter a été votée de manière à équilibrer le compte d'investissement.

Il est procédé à un examen des postes de dépenses les plus importants à la fois au niveau du budget de fonctionnement et du budget d'investissements, impacté par la poursuite d'un important programme de travaux (école maternelle, salle multi-activité dans l'ancienne école de Saint-Pierre-de-Dessus, traversée sécurisée du village, travaux sur alimentation en eau et évacuation des eaux...).

L'important investissement réalisé en 2022 induit un remboursement de TVA en 2023, qui soutiendra la trésorerie. Cependant l'inflation qui impacte les charges, en particulier sur l'électricité et le gaz, et les travaux réalisés par les entreprises, nécessite une vigilance accrue.

Vote du budget primitif 2023

Voté avec 8 voix pour et une abstention

Vote de subventions aux associations

En plus des frais annexes (prêt de salle, électricité, gaz, eau, entretien des salles..), les subventions votées à l'unanimité des membres présents et représentés, aux associations pour 2023 sont:

- . ASB : 250€
- . Association de la chasse : 200€
- , La boule verte : 250€
- . Les cœurs battants : 300€
- . Comité des fêtes : 3550€
- . BSL : 250€,

Soit 4800 euros au total

5 - Délibération portant sur l'affectation du résultat

Vote de l'affectation de résultat

Affecté à l'article 1068 : 73 190 €

Voté avec 8 voix pour et une abstention

6 - Vote des taux

Les taux sont reconduits sans augmentation.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut être augmentée en raison de la non augmentation de la taxe foncière.
A noter que les bases fiscales ont été ajustées par l'état en fonction de l'inflation.

Voté avec 8 voix pour et une abstention

7 - Information sur les dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation de la commune.

Si la dotation forfaitaire est en légère baisse (-276 euros), on observe une progression des dotations d'un montant total de 63 520€.

8 - Information sur l'arrêté portant délégation de signature au Service du SDIAU du Conseil départemental.

L'arrêté daté du 12 avril 2023, précise l'identité des responsables signataires nouvellement affectés au SDIAU.

9 - Questions diverses

Projet Santé en Baguillère : Mme Isabelle Porro a participé à la réunion du 6 avril et diffusera un compte rendu aux membres du conseil municipal.

La demande concernant le prêt d'une salle de la commune pour une nouvelle activité sportive est examinée. Ce prêt est envisageable uniquement s'il s'agit d'une association et que l'activité n'est pas déjà présente sur la commune. Madame le maire propose de rencontrer la personne à l'origine de cette demande.

Le 13 avril l'ouverture des plis concernant le marché public de la traverse de Saint Pierre aura lieu à la mairie en présence du cabinet CBIT, des services de la communauté d'agglomération et de Mme le Maire (22 entreprises ont candidaté). L'attribution sera décidée en Conseil municipal au vu du rapport de CBIT.

Madame le Maire lève la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance



Patrick Voisin

Le Maire



Véronique Rumeau